COUPONS « DECOUVERTE »
SPORT ET HANDICAP

OBJECTIF ?

- Promouvoir la pratique sportive des personnes handicapées avec les personnes valides au sein de clubs labellisés.

POUR QUI ?

- Les bénéficiaires de l'Allocation d'Education pour l'Enfant Handicapé (AEEH), âgés de 6 à 19 ans.
- Les bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), âgés de 20 à 60 ans.
- Les titulaires de la carte d'invalidité (CI)

  ☛ ***Maximum de 1 coupon par personne handicapée.***
  ☛ **Validité du coupon : 1 an après la date d'émission.**

POUR QUOI ?

- **Le coupon permet le paiement de tout ou d'une partie de la licence au sein du club, à hauteur de 60 €.**

CONDITIONS D'ATTRIBUTION ?

- **Obligation de présenter un *certificat médical* de non contre-indication à la pratique de l'activité sportive choisie, même pour une séance découverte.**
- **Ne jamais avoir bénéficié au préalable du dispositif « coupon découverte »**

MODE D'EMPLOI DU COUPON ?

❶ Aller chercher son coupon à la MDPH entre le 01 septembre 2014 et le 31 décembre 2014.

❷ Choisir son activité parmi les clubs proposés dans l'handiguide,

www.handiguide.sports.gouv.fr

❸ Prendre contact avec l'association proposant l'activité afin de définir la date et l'heure de la séance,

❹ Se rendre sur le lieu de rendez-vous aux heures et dates fixées (Si impossibilité, informer le club 24h à l'avance)

❺ Présenter, à l'éducateur, le certificat médical de non contre-indication du sport ainsi que le coupon découverte. La partie 1 de ce coupon est conservée par le club pour remboursement auprès du CDOS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale de la Cohésion sociale de la Sarthe

Maison Départementale des Personnes Handicapées

CDOS SARTHE FRANCE
COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

Handi Sport

Fédération Française du Sport Adapté Sarthe